

Limitations temporaires des usages de l'eau

Département de l'Ain hors Saône aval

ALERTE SÉCHERESSE RENFORCÉE

Particuliers



Arrosage

- Massifs fleuris et plantes en pots : **interdit**. Arrosage par goutte à goutte ou pied à pied possible entre 18h et 11h.
- Jardins potagers : **interdit sauf de 21h à 9h**.
- Espaces verts et pelouses : **interdit, sauf de 21h à 9h pour les arbres et arbustes plantés en pleine terre depuis moins de 2 ans**.



Lavage

- Véhicules : **interdit**. Possible uniquement dans les stations de lavage.
- Toitures, voiries, terrasses, façades et surfaces imperméabilisées : **interdit**.



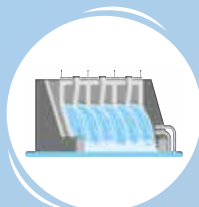
Remplissage et vidange

- Piscines privées et bains à remous (> à 1 m³) : **interdit sauf conditions particulières**.
- Plans d'eau : **interdit**.



Fontaines

- **Fermeture des fontaines publiques et privées en circuit ouvert**.
- **Prélèvement interdit sauf pour abreuvement des animaux**.



Ouvrages hydrauliques

Toutes manoeuvres ayant une influence sur la ligne d'eau et le fonctionnement par éclusé sont interdits.



Cours d'eau et nappes d'accompagnement

Prélèvement **interdit** sauf **abreuvement des animaux**.



Niveaux d'alerte

Retrouvez toutes les infos de l'arrêté préfectoral sur le site www.ain.gouv.fr

